

★ ENTRETIEN AVEC BÉRÉNICE HAMIDI

● **Vous partez d'une controverse universitaire autour du poème d'André Chénier. Pour quelle raison avez-vous eu envie de la transposer dans un procès théâtral participatif?**

Parce que le théâtre, comme le tribunal, est un lieu où l'on peut débattre de ce qu'on considère comme vrai, comme bon et comme juste, à la fois dans l'intimité de nos consciences et collectivement. Nous voulions créer un espace-temps d'écoute et de parole publique où chacun·e puisse questionner les fictions et les récits qui façonnent nos imaginaires sexuels et amoureux. Nous avons choisi l'affaire Chénier parce qu'elle semble a priori lointaine, mais que derrière le poème du XVIII^e siècle et les alexandrins se cachent des questions qui restent brûlantes aujourd'hui: est-ce qu'on peut dire que des fictions perpétuent la culture du viol? Pourquoi et comment évaluer les œuvres du passé depuis nos regards et nos sensibilités contemporaines? Quelle est la responsabilité politique et esthétique des artistes en termes de modèles de représentation de la sexualité et des relations affectives? Comment arbitrer entre ces deux valeurs démocratiques: la lutte contre les violences sexuelles et la liberté d'expression?

● **La scénographie «transforme» le plateau en tribunal. De quelle façon ce dispositif influence-t-il la réception du spectacle par les spectateurs?**

C'est peut-être le point essentiel pour nous! Nous sommes parties de notre propre expérience de fan de séries judiciaires. Jouer sur les codes du tribunal et du procès installe d'emblée une attention et même une tension: écouter devient une véritable action. Chaque spectateur suit les arguments des avocats des deux parties, des magistrats... quand il ou elle croit être définitivement convaincu

par tel point de vue... paf! un nouvel élément l'amène à reconsidérer sa propre position. Et cette attention est redoublée par un autre suspense: jusqu'à la fin de l'audience, chaque spectateur·ice se demande s'il ou elle fera partie des 6 juré·es qui participent à la délibération et rendent le verdict, comme dans les procès d'assise. Ce dispositif a aussi un très grand potentiel pédagogique, parce qu'on est si impliqué qu'on assimile sans s'en rendre compte des notions de droit et des raisonnements juridiques complexes.

«Jouer sur les codes du tribunal et du procès installe d'emblée une attention et même une tension: écouter devient une véritable action.»

● **Notre procès réunit à la fois des experts du droit, de la littérature et des comédiens. Comment avez-vous orchestré cette rencontre entre le réel et la fiction?**

En amont de la création, nous avons d'abord rencontré des magistrats, des juristes et des avocats pour imaginer la procédure judiciaire qui nous permettrait d'allier notre souci de réalisme et notre souhait de mettre en lumière les défauts des procédures judiciaires existantes. Par exemple, on a finalement choisi un procès en diffamation où le plaignant est l'auteur de l'œuvre et l'accusée est celle qui l'a mis en cause. Cela nous semblait important, car dans les affaires de violences sexistes et sexuelles, la diffamation est l'arme clé des accusés. C'est ce qu'on appelle une «procédure bâillon» qui vise à refaire taire les victimes qui osent parler.

Ensuite, l'idée était que tout le monde se déplace par rapport à sa langue naturelle et sa profession. On a passé une commande de texte à chaque expert·e du droit et de la littérature qui plaide sur scène, avec un cahier des charges qui n'empêche pas que chacun·e défende ses idées, en lien avec son champ d'expertise et ses convictions! Les partitions des deux comédiens professionnels qui jouent le plaignant et l'accusée permettent de dramatiser davantage les enjeux, et de porter la charge émotionnelle qu'on ressent tous et toutes sur scène comme dans la salle, au vu des questions débattues.

● **Le spectacle intègre vidéo, lumière et dispositifs sonores. En quoi ces éléments viennent-ils appuyer la tension entre comédie, fantastique et réalisme judiciaire?**

Tous ces éléments viennent ouvrir des brèches et créer des zones d'instabilité qui mettent sur le qui-vive les sens et la réflexion. On est au théâtre mais pas que; dans un tribunal mais pas vraiment; l'affaire est réelle mais le procès fictif; l'accusée est vivante mais c'est un personnage de fiction, alors que le plaignant est une vraie personne mais il est mort... C'est un autre élément de déstabilisation que nous avons

imaginé: le retour sur terre d'un poète tout droit venu de l'Ancien Régime, ressuscité par le *hashtag* #Cheniercultureduviol pour défendre la réputation de son œuvre et de son nom. Cela produit un effet à la fois fantastique et comique, qui permet à chacun de réfléchir plus au calme, sans se raidir d'emblée dans une posture de défense. Cela donne aussi au personnage un côté touchant auquel on tenait beaucoup. Ça n'aurait aucun intérêt s'il était tout d'un bloc ridicule ou détestable. Ce vieux poète aux idées passéistes est sincère, et perdu face aux idéaux féministes d'égalité et de consentement... Et en même temps, plus on avance dans le spectacle, plus on est frappé de voir à quel point ses valeurs et ses croyances d'il y a deux siècles résonnent avec celles qui flambent aujourd'hui sur les réseaux sociaux, où la parole masculiniste est plus décomplexée que jamais.

L'autre outil très important pour nous, ce sont les vidéos du poème. Elles sont introduites par l'avocate de l'accusée comme pièces à conviction. Au cœur de la controverse, il y avait la question: est-ce que la scène que représente le poème est une scène de viol ou une scène de séduction et d'amour? On a filmé les deux versions. Choc: à l'écran, les deux fonctionnent très bien. Ce choc a d'abord été celui de l'équipe



© Sullivan Arthuis

artistique pendant le tournage et quand on a visionné ensemble le film. S'en est suivi un débat esthétique mais aussi éthique, entre nous: jusqu'à quel point pouvons-nous/devons-nous faire éprouver la violence de la scène de viol aux spectateurs et spectatrices assis dans leurs fauteuils? Est-ce les agresser ou en faire des complices passifs? Regarder la violence en face et la ressentir augmente-t-il l'empathie ou l'indifférence? Est-ce une invitation au voyeurisme ou un levier pour sensibiliser au vécu des victimes? Il nous paraissait indispensable de faire exister ces interrogations, non pas en les formulant explicitement, mais en les faisant éprouver aux spectateur·ices de façon protégée. Et puis, nos interrogations ont trouvé un écho imprévu: le procès de Mazan et tous les débats sur le bienfondé de diffuser publiquement les vidéos des violences sexuelles. Notre fiction s'est fait rattraper par la réalité et par la grande histoire en train de se faire!

Les gens ont besoin de prolonger les échanges, pour débattre mais aussi pour continuer à s'imprégner de ce que le spectacle leur a fait, sur le plan des idées mais aussi des émotions.

● **En donnant à certains spectateurs un rôle de jurés, vous engagez directement l'ensemble du public dans le débat. Quelles réactions ou discussions souhaitez-vous provoquer, au-delà du verdict rendu en salle, à l'issue de la représentation?**

Justement parce que c'est un sujet d'intérêt général et qui nous concerne tous et toutes comme citoyen·nes, comme être sensibles aussi, comme parents, comme enfants, comme compagnons, ami·es, etc. L'idée est en effet que les discussions ne s'arrêtent pas avec le verdict. Et c'est ce qu'on constate à chaque représentation, quel que soit le verdict d'ailleurs! Les gens ont besoin de prolonger les échanges, pour débattre mais aussi pour continuer à s'imprégner de ce que le spectacle leur a fait, sur le plan des idées mais aussi des émotions. C'est aussi pour cela qu'on a mis au point l'application et le site, qui permettent d'en savoir plus sur ces enjeux mais aussi de voter à distance pour ceux et celles qui n'ont pas été juré·es et qui veulent exprimer leur avis. Ouvrir la conversation sur le consentement, sur ce que l'on considère comme du « bon » sexe ou au contraire comme de la violence, au-delà même des qualifications pénales... il est temps, et le théâtre permet ça! ♦

**Propos recueillis
par Aurélien Péroumal,
septembre 2025**

★ RÉFÉRENCES

LIVRES:

- Bérénice Hamidi, *Le viol, notre culture*, Éditions du Croquant, 2025.
- Catherine Le Magueresse, *Les Pièges du consentement*, Éditions ix^e, 2021.
- Hélène Merlin-Kajman, *La Littérature à l'heure de MeToo*, Ithaque, 2020.
- Laure Murat, *Toutes les époques sont dégueulasses*, Verdier, 2025.
- Sarah Delale, Élodie Pinel, Marie-Pierre Tachet, *Pour en finir avec la passion. L'abus en littérature*, Amsterdam, 2023.
- Azélie Fayolle, *Des Femmes et du style. Pour un feminist gaze*, Divergences, 2023.
- Jennifer Tamas, *Au non des femmes*, Seuil, 2023.
- Mathilde Levesque, *Procès Mazan: une résistance à dire le viol*, Payot, 2025.

RADIO:

- *La Suite dans les idées*, Émission du 9 octobre sur France Culture: www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-suite-dans-les-idees/nos-droits-et-libertes-fondamentales-nos-juges-nous-protègent-ils-titre-de-travail-5660093